



**Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics**

Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 96849-M-M-M

V/Réf.: 278306 / 043293 RS - MB Réf. APC : PG * DIR - 20130170

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 22 août 2022 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation 96849 relative à la réhabilitation de l'OA1188 portant le CR337 à Hautbellain du 9 novembre 2020 sur le territoire de la commune de TROISVIERGES: section A de HAUTBELLAIN, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à partir de la date de la présente.

Toutes les conditions de l'autorisation 96849 du 9 novembre 2020 restent entièrement applicables.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi modifiée du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel

Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de TROISVIERGES

Enlever le 08/07/2023